



Communiqué

Date: 28.11.2019

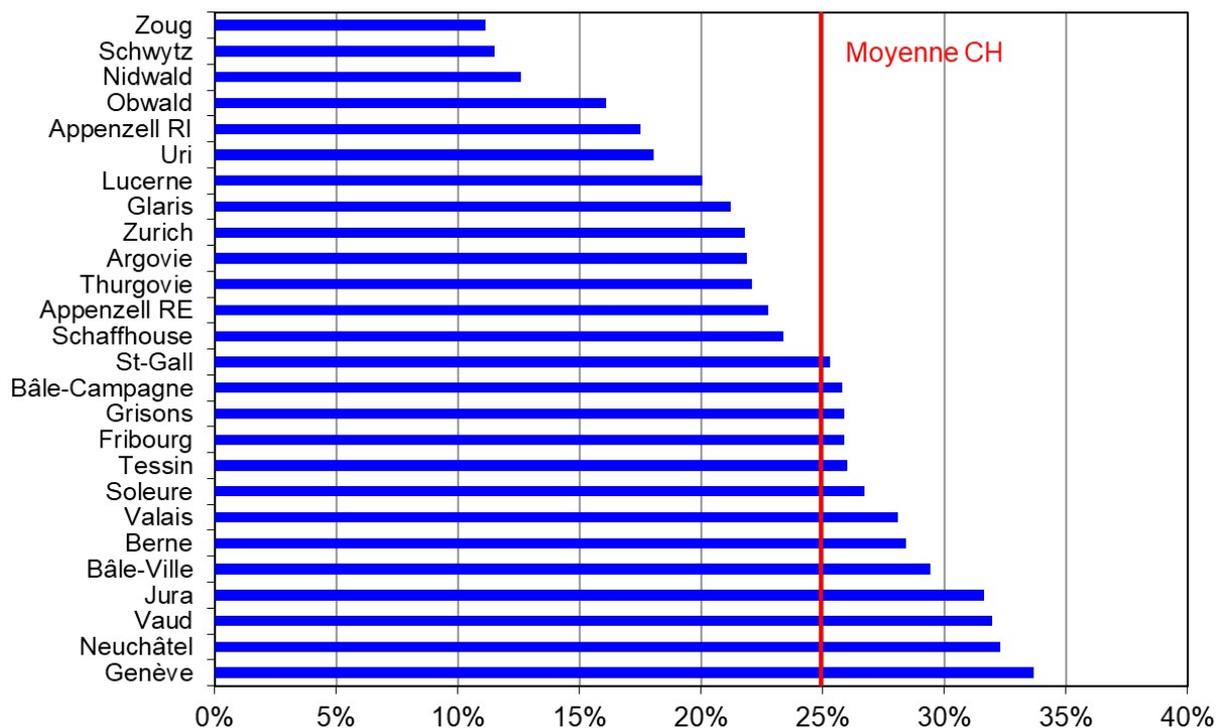
La charge fiscale des cantons et des communes reste stable

En moyenne suisse, les impôts continuent de grever près d'un quart du potentiel de ressources des cantons et des communes. Dans l'ensemble, les différences entre les cantons n'ont que peu évolué, comme le montre l'indice de l'exploitation du potentiel fiscal calculé par l'Administration fédérale des finances (AFF). Cet indice montre dans quelle proportion les contribuables sont, en moyenne, soumis aux impôts des cantons et des communes.

En moyenne suisse, une part de 24,9 % du potentiel de ressources est grevée de redevances fiscales cantonales et communales. Cette valeur résulte de la somme des redevances fiscales des cantons et des communes, divisée par le potentiel de ressources de toute la Suisse. Le potentiel de ressources reflète le potentiel économique des contribuables et, par conséquent, la capacité économique des cantons. Dans douze cantons, l'indice de l'exploitation n'a guère varié. Les cantons d'Appenzell-Rhodes Intérieures et de Vaud ont enregistré la plus forte baisse, alors que les cantons de Neuchâtel, Bâle-Ville et Schaffhouse ont affiché l'augmentation la plus forte. L'exploitation du potentiel fiscal de l'ensemble de la Suisse est restée constante par rapport à l'année de référence précédente.

Dans l'ensemble, les différences entre les cantons n'ont que peu évolué. En particulier aux deux extrémités de l'échelle, l'ordre reste pratiquement identique. L'exploitation du potentiel fiscal demeure largement inférieure à la moyenne suisse dans les cantons de Suisse centrale Nidwald, Schwyz et Zoug, ce dernier affichant le taux le plus bas (11,2 %). La charge fiscale est à nouveau la plus forte dans certains cantons de l'ouest du pays et à Berne, Genève enregistrant le taux le plus élevé (33,7 %). Le canton de Bâle-Ville se retrouve désormais aussi dans cette dernière catégorie puisque, pour la première fois depuis le début de l'établissement des calculs (année de référence 2008), il affiche une valeur (29,4 %) dépassant celle de Berne (28,4 %). L'ordre au milieu de l'échelle n'a guère évolué. Dans l'ensemble, les changements de position les plus importants concernent quatre cantons. Alors que Bâle-Campagne grimpe de trois rangs, les cantons de Fribourg, Bâle-Ville et Neuchâtel reculent de deux rangs.

Exploitation, en 2020, du potentiel de ressources par canton en %



Qu'entend-on par indice de l'exploitation du potentiel fiscal?

Il convient d'interpréter l'indice de l'exploitation du potentiel fiscal de manière analogue à la quote-part fiscale, qui est déterminée pour l'ensemble du pays. À la différence de celle-ci, les redevances fiscales ne sont pas exprimées par rapport au produit intérieur brut (PIB), mais par rapport au potentiel de ressources, tel que le définit la péréquation financière nationale.

Publié depuis 2009, l'indice reflète la charge fiscale globale par canton. Il indique ainsi dans quelle mesure les contribuables sont soumis aux redevances fiscales des cantons et des communes. Il ne permet toutefois pas d'en déduire les barèmes fiscaux et les taux d'imposition, car les différences au niveau de l'exploitation du potentiel fiscal peuvent aussi être liées au fait que la proportion que représentent les divers types d'impôts peut varier d'un canton à l'autre.

Pour effectuer les calculs, l'AFF se fonde sur les chiffres de la péréquation financière et de la statistique financière. L'indice 2020 de l'exploitation du potentiel fiscal représente le rapport entre les recettes fiscales cantonales et communales effectives (moyenne des années 2014 à 2016) et le potentiel de ressources pour l'année de référence 2020 (également fondé sur la moyenne des années 2014 à 2016). Déterminé sur la base des chiffres de la péréquation financière, le potentiel de ressources reflète le potentiel économique des contribuables et, par conséquent, la capacité économique des cantons.

Renseignements:

Philipp Rohr, responsable de la communication,
Administration fédérale des finances
n° tél. +41 58 465 16 06, philipp.rohr@efv.admin.ch

Sous www.dff.admin.ch, le présent communiqué est complété par les documents suivants:

- Documentation de base
- Données de base